



## Pôle Santé Travail Métropole Nord

### ▶ MISSION

Sa mission exclusive est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, l'Association :

- conduit les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.



CONDITIONS  
ET INCOMPATIBILITÉS  
**OUI**



MANDAT  
**4 ANS**



ORGANISME PARITAIRE  
**OUI**



RENOUVELLEMENT  
**JUIN 2020**



FRÉQUENCE RÉUNIONS  
**AU MOINS 3 FOIS  
PAR AN**

### 1 COMMISSION DE CONTRÔLE

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**30 membres dont 13 représentants employeurs (dont 11 MEDEF)**

### ▶ RÉFÉRENT MEDEF

**Arnaud DUMETZ** - Secrétaire Général du MEDEF LILLE METROPOLE - [adumetz@medef-lille-metropole.fr](mailto:adumetz@medef-lille-metropole.fr)